Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 108 (1963)
Heft: 8

Rubrik: Chronique suisse

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

hender, de cerner les cas dans lesquels nous devrons lutter, forcer le passage, vaincre l'adversaire et nos peurs d'hommes.

Il est souhaitable aussi de savoir à temps qui est « l'autre » et avec quoi et quelles méthodes il entend nous soumettre à sa volonté.

« Le facteur le plus important sur tous les champ de bataille n'est pas l'arme, c'est l'homme qui sert l'arme et tout son système de protection et d'entretien. L'artilleur doit savoir qu'il met en œuvre la plus grande force agissant sur le champ de bataille. Sans lui, point de victoire. Tout son savoir, toute son habileté technique, toute son énergie doivent tendre vers le meilleur rendement de son arme. Le canonnier et son canon ont obtenu des résultats impressionnants dans le passé. Ils fournissent *l'élément essentiel d'un appui de feu souple et immédiat dans la bataille d'aujourd'hui* », ainsi s'exprime le colonel J. F. Diggs cité par les cahiers de l'artillerie de France.

Nous faisons nôtres ces propos en ayant souligné le passage qui s'inscrit dans notre mission générale. Si cette condition n'est pas remplie, l'artilleur n'est qu'un figurant.

Major J. Wahl

Chronique suisse

Véhicules pour le transport de troupes sur terre et dans les airs

Le M 113

Ce véhicule tant désiré était perfectionné depuis de nombreuses années. Par son message du 31 mai 1963 recommandant aux Chambres fédérales l'acquisition du modèle chenillé américain M 113, le Conseil fédéral vient de mettre fin aux essais.

A ceux-ci participèrent jusqu'au bout — preuve de leurs excellentes qualités — les produits de deux fabriques suisses, Saurer et Mowag. S'ils furent finalement écartés, ainsi que le modèle français du type AMX, c'est vraisemblablement — le message ne le dit pas — que le M 113 avait le double avantage d'être livrable plus rapidement (jusqu'à la fin de 1966) et à meilleur compte. Les 260 millions de francs prévus permettent d'acquérir un nombre plus grand de véhicules que les 540 indiqués dans le programme d'armement de 1961. D'autres états-majors et unités en bénéficieront donc.

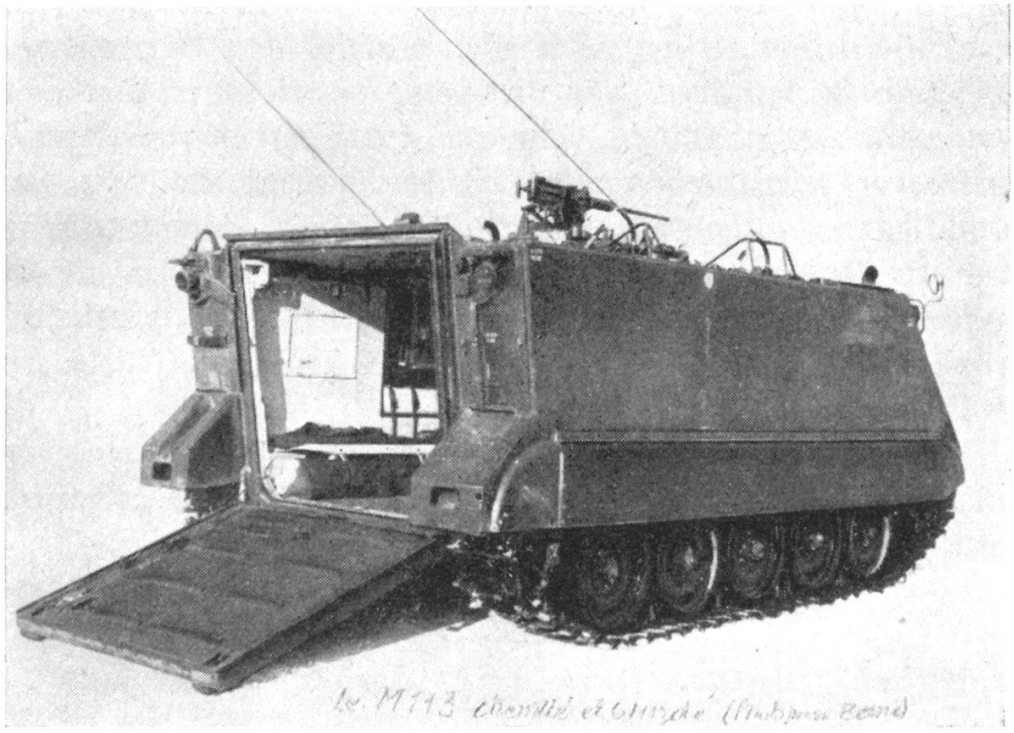

Le M 113 chenillé et blindé (Photopress Berne)

Le M 113 est capable de suivre partout les chars avec leur escorte d'infanterie. Il sera attribué aux escadrons de dragons motorisés, aux compagnies de grenadiers de chars, aux groupes de chars, aux bataillons d'exploration, aux compagnies de sapeurs de chars et permettra aux commandants des divers échelons de se déplacer sur le terrain.

Considéré comme le modèle du genre, le M 113 est en usage dans plusieurs armées. On y admet que, avec une moyenne de 40 km/h, son rayon d'action est de 320 km et que des pentes de 60 % — ce qui est remarquable — lui sont accessibles.

Grâce à l'emploi d'un métal léger, qui le protège contre les balles et les éclats d'obus, son poids ne dépasse pas 10 tonnes.

Son équipage est suffisamment soustrait aux radiations atomiques pour être en mesure, sitôt après l'explosion d'un projectile atomique, de traverser la zone contaminée.

De légères modifications permettent de transformer le M 113 en véhicule de commandement, en centrale de direction de tir, en projecteur de fusées antichars et en porteur de lance-mines.

Il est permis de conclure qu'en dotant nos forces mécanisées d'un instrument aussi parfait que le M 113, propre à décupler leur rendement, le Conseil fédéral a pris une décision particulièrement heureuse.

Les Alouettes II et III

Le 11 mars 1963, le Conseil fédéral a adressé aux Chambres fédérales un message concernant l'acquisition d'*hélicoptères* et de matériel d'infrastructure pour les *escadrilles légères d'aviation.*

L'Alouette III enlève une charge (Photopress Berne)

Prévues pour chaque corps d'armée, ces escadrilles ont pour but de fournir aux commandants des unités d'armée des moyens modernes pour l'observation, les liaisons et les petits transports, tâches que des hélicoptères sont mieux à même de remplir que des avions (appareils d'école ou réquisitionnés).

Le modèle français « *Alouette II* », utilisé depuis plusieurs années dans notre armée, y a donné pleine satisfaction. Dans des conditions atmosphériques normales, il peut transporter 4 passagers et 2 brancards ou 400 kg de matériel à une distance de 100 km environ. Ce chargement et une provision de carburant suffisante pour 45 minutes de vol peuvent être transportés à une altitude de 1700 m. au plus. Pour des altitudes supérieures, la capacité de chargement diminue et n'est plus que de 100 à 150 kg pour un atterrissage à 4000 m. par exemple. Le rayon d'action peut être augmenté et adapté aux besoins si l'on remplace le matériel transporté par une quantité supplémentaire de carburant.

L'analogie entre l'Alouette III et l'Alouette II dont il est une variante, simplifie sensiblement l'entretien et la formation du personnel qui en a la charge, comme aussi des pilotes. Autre avantage: nombre de pièces de remplacement peuvent être utilisées pour les deux types, dont la vitesse de croisière atteint 160 km/h.

Avec le carburant nécessaire pour 45 minutes de vol, l'*Alouette III* peut emporter six passagers ou environ 800 kg de matériel à 3000 m. d'altitude. Le propulseur plus puissant que celui de l'Alouette II permet de transporter un chargement de 600 kg au cours d'un vol de 45 minutes aux altitudes les plus élevées qui soient désirables du point de vue militaire. La cabine dispose de la place nécessaire à deux blessés couchés et à un infirmier.

Les dépenses pour les acquisitions envisagées sont les suivantes:

a) *20 hélicoptères Alouette II* complètement équipés avec appareils radio et installations supplémentaires (brancards, projecteurs, patins, treuils, etc.), ainsi que pièces de rechange et de réserve	14 139 000
b) *9 hélicoptères Alouette III*, id.:	10 467 000
c) Matériel de signalisation au sol	10 900 000
Dépenses totales	Fr. 35 506 000

Les hélicoptères pourront être livrés assez rapidement, les premiers 4 mois après la commande ; les derniers 14 mois plus tard.

Ldy